



SIVOM ENFANCE JEUNESSE
de l'Estuaire

AR Prefecture

017-251710349-20260310-D2026_03_07-DE
Reçu le 20/03/2026
Publié le 20/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL D2026_03_07

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du comité syndical en date du neuf mars deux mille vingt-six, une nouvelle convocation du comité syndical a été adressée le dix mars, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical s'est rassemblé le treize mars sous la présidence de Monsieur Vincent BOZIER au SIVOM à Cozes, sans nécessité de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 11

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMÉS : 12

PRÉSENTS :

	NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
1	ROUIL	Chantal	Secrétaire, déléguée titulaire	ARCES S/ GIRONDE
2	WARNET	Maryline	Déléguée titulaire	BOUTENAC-TOUVENT
3	KEBERT	Catherine	Déléguée suppléante	BOUTENAC-TOUVENT
4	RIGAUD	Christophe	Délégué titulaire	BRIE SOUS MORTAGNE
5	SEGUINAUD	Béatrice	Déléguée titulaire	CHENAC SAINT-SEURIN D'UZET
6	REUTIN	Christiane	Déléguée suppléante	COZES
7	WEYER	Thierry	Vice-Président, délégué titulaire	EPARGNES
8	FOUCHIER	Caroline	Déléguée titulaire	FLOIRAC
9	POURPOINT	Bernard	Délégué titulaire	GREZAC
10	BOZIER	Vincent	Président, délégué titulaire	MESCHERS S/GIRONDE
11	EGRETEAU	Agnès	Déléguée titulaire	SEMUSSAC

POUVOIR :

	NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
1	BOULON	Joëlle	Déléguée suppléante	ARCES S/ GIRONDE
	donne pouvoir à			
	ROUIL	Chantal	Secrétaire, déléguée titulaire	ARCES S/ GIRONDE

EXCUSE :

	NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
1	FRIBOURG	Françoise	Déléguée suppléante	MESCHERS S/GIRONDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
FOUCHIER	Caroline	Déléguée titulaire	FLOIRAC

Objet – Mise à jour du règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs

Monsieur le Président expose les modifications qui sont intervenues dans le fonctionnement des services accueils collectifs de mineurs :

- Mise en place de séjour de vacances
- Paiement par prélèvement automatique

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, complétant le code de l'action sociale et de la famille ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1092 du 1er septembre 2005 relative au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs ;

Vu le décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu la délibération n°2024_10_04 du 14/10/2024 portant sur la modification du règlement de fonctionnement du secteur enfance jeunesse ;

Considérant l'exposé de Monsieur le Président explicitant la nécessité d'adapter le règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs pour prendre en compte les modifications intervenues,

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'

- **ABROGER** la délibération n°2024_10_04 du 14/10/2024 portant sur la modification du règlement de fonctionnement du secteur enfance jeunesse ;
- **VALIDER** les modifications apportées au règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs à compter du 01/04/2026 ;
- **AUTORISER** le Président à signer le règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs et à prendre les dispositions nécessaires à sa diffusion auprès des familles ;
- **AUTORISER** le Président à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

Fait à Cozes, le 13/03/2026

Le secrétaire de séance,

Caroline FOUCHIER

Caroline Fouchier

Affiché le 13.03.26
Certifié exécutoire le

13.03.26

Le Président,

Vincent BOZIER

